



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Retraite du combattant

Question écrite n° 39044

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la faiblesse des pensions et retraites accordées aux anciens combattants. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement serait favorable à une revalorisation des pensions et des retraites des anciens combattants.

Texte de la réponse

Dans le cadre des discussions préliminaires relatives à la préparation du projet de loi de finances pour 1997, le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre étudie toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation des ressortissants de son département ministériel tout en respectant l'objectif de redressement des finances publiques qui est, ainsi que le sait l'honorable parlementaire, un but prioritaire de l'action gouvernementale.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39044

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2663

Réponse publiée le : 24 juin 1996, page 3386